

Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **56 (1968)**

Heft 92

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272136>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

A propos de l'égalité des salaires

La politique de la reculette

C'est en 1919 que l'égalité des salaires a été réalisée pour le corps enseignant genevois. C'est en 1967 seulement que maîtresses secondaires, institutrices, infirmières et secrétaires de l'Administration cantonale vaudoise ont eu droit au même salaire que leur collègue célibataire détenteur des mêmes titres et accomplissant les mêmes fonctions qu'elles.

Cela n'a pas été tout seul, cela n'a pas été sans luttes, sans palabres, sans entrevues nombreuses, sans éclats dans les journaux. Ces femmes qui demandaient qu'on les traitât avec justice furent appuyées par nombre d'associations diverses (dont l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, la Fédération des Sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, la Fédération suisse du personnel des services publics, V.P.O.D., la Société pédagogique vaudoise, la Société vaudoise des maîtres secondaires).

Ces associations ont remercié, par une lettre ouverte largement publiée, les hommes politiques à qui l'on devait cette égalité, tout en soulignant qu'il restait à améliorer la situation de femmes dont la profession n'a pas d'équivalent exact chez les hommes (par exemple : les maîtresses brevetées, les maîtresses de couture, les employées de maison, les ouvrières qualifiées).

Voilà où l'on en est dans l'Administration cantonale vaudoise ; et voici ce qu'écrit le Service d'information des groupements patronaux vaudois dans un communiqué adressé aux chefs d'entreprises et à certains députés :

Les groupements patronaux vaudois nous communiquent :

TANT PIS POUR LA CONVENTION N° 100

Lorsque le Conseil des Etats refusa de ratifier la fameuse convention internationale du travail n° 100, il fit preuve, non pas d'un esprit rétrograde, mais au contraire de réalisme et d'honnêteté intellectuelle.

La Convention n° 100, on s'en souvient, prétend réaliser le principe de l'égalité de la rémunération entre la main-d'œuvre masculine et féminine. L'attitude du Conseil des Etats doit être jugée par rapport aux situations concrètes et non pas en fonction des slogans. Il est trop facile de voter un principe abstrait, c'est la réalité des faits qui compte.

L'Union syndicale suisse reprend la lutte en faveur de la ratification de la convention n° 100 par l'Assemblée fédérale. Pour se prononcer sur l'opportunité de cette action, il est bon de quitter le terrain de la discussion théorique et d'étudier les expériences faites.

Il y a quelques années, la VPOD — syndicat des services publics — se battit pour obtenir l'égalité de rémunération des hommes et des femmes payés par l'Etat de Vaud. Son action aboutit, les ressources financières du canton étant utilisées jusqu'à l'extrême limite à la réalisation de ce postulat.

Pourtant la discussion fut vive, notamment en ce qui concerne le personnel enseignant, qui représente une très grande partie des salariés rémunérés par l'Etat. Les opposants faisaient valoir le coût de la formation professionnelle, plus élevé pour les maîtresses que pour les maîtres d'école : en effet, les femmes exerçant leur activité en moyenne moins longtemps que les hommes, ce coût se répartit sur un nombre d'années très inférieur. En outre, il apparaissait que l'égalité de la rémunération serait inéquitable pour les hommes dont les charges de famille sont généralement plus lourdes.

Aujourd'hui, les salaires des maîtres et des maîtresses d'école sont identiques. Le résultat est incontestable : les femmes sont très satisfaites, les hommes sont très mécontents. La profession d'enseignant est devenue attrayante pour les jeunes filles ; les jeunes gens s'en détournent. Il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire que le corps enseignant deviendra bientôt essentiellement féminin. Or, les maîtres et maîtresses ne sont pas interchangeable : aux âges tendres, la femme fait merveille ; ensuite la présence masculine est indispensable.

Tôt ou tard, il faudra se rendre à l'évidence. Si l'on veut éviter que l'enseignement ne devienne une profession exclusivement féminine, il est nécessaire d'accorder aux maîtres un supplément de rémunération et, par conséquent, abandonner le principe de l'égalité.

Malheureusement, les finances cantonales ne permettent pas de procéder aujourd'hui à cette opération.

Lorsque les idées sont opposées aux faits, les faits se vengent. Puisse l'expérience rétablir le sens des réalités, etc... tant pis pour la convention n° 100 !

Avons-nous bien lu ? Ces Messieurs nous imputent le mauvais état des finances canton-

nales ! Ces Messieurs ont peur d'un envahissement de la profession d'enseignant par les femmes ! Et pour l'empêcher, ils ne voient qu'une solution : revenir à la discrimination, donner un supplément aux hommes (simplement parce qu'ils sont des hommes). Nous serions bien d'accord avec eux s'il s'agissait d'une hausse de l'allocation familiale accordée à tout employé de l'Etat (homme ou femme) ayant charge de famille, mais il n'est pas question de cela et c'est un autre problème.

Simone Chapuis-Bischof.

Christiane Paschoud



L'œil, tout d'abord : tout vie, tout verve. La voix, sonorisée claire, volubilité chaleureuse. Quelque chose venu d'Italie, de l'Opéra ou de la Commedia dell'arte. Là aussi, la joie effervescente et communicative, la fougue et la tendresse.

Les nuits semées d'étoiles, l'odeur de térébenthine dans les pinèdes, la plage battue des vagues sous le foudroiement solaire, la friture sautant dans l'huile, la stridence du biniou dans l'éclat des cuivres à la fête villageoise, le sourire d'un enfant : le spectacle de l'univers était l'occasion d'un émerveillement constant et sonore.

C'est dire, du coup, l'attention aux choses du monde. Non seulement une curiosité jamais en défaut ; mais aussi la sympathie et la compréhension, mères de l'action. Christiane Paschoud ne récusait pas les plaies de la planète. Pour le long cortège des souffrances humaines, battait un cœur attentif et fraternel, brûlait une foi plus confiante dans la vertu de l'exemple qu'occupée à forcer les âmes.

Dans le lent cheminement des hommes vers le bonheur, c'était une petite rivière vive, où l'eau tout à coup manque, mais qui court encore comme une flamme, maintenant, et vient loger dans la mémoire les diamants du souvenir : puissance de l'amour, extraordinaire pouvoir de l'esprit, qui, devant l'obscur achèvement de l'ombre, de la mort, de l'injustice et du malheur célèbrent la force de la vie, la beauté des choses et des êtres. Jamais Christiane Paschoud ne s'est dérobée.

Christian Sulser

Mme Christiane Paschoud-Jomini a été victime, le 16 novembre, d'un accident de la circulation qui lui a coûté la vie. Les associations féminines vaudoises sont en deuil car elle était la présidente du Centre de liaison, une présidente toujours à la tâche, toujours prête à payer de sa personne, toujours souriante, une personne sur laquelle on pouvait compter.

Née en 1911, elle avait été maîtresse ménagère à Vevey avant d'épouser le pasteur Georges Paschoud, actuellement directeur du Centre social protestant. Mme Paschoud a présidé l'Association des femmes de pasteurs, elle était membre de la commission vaudoise pour l'étude de la révision de la Constitution fédérale.

Tous ceux qui eurent le privilège et le plaisir de la connaître ressentent son brusque départ comme une perte qui fait mal. Lui parler, c'était s'enrichir, lui exposer des problèmes personnels, c'était se soulager. La solidarité, pour elle, n'était pas un vain mot ni un bon sujet de discours. Elle la mettait en pratique avec la plus grande simplicité, la plus grande modestie. Que de personnes se sont réchauffées à son extraordinaire rayonnement ! Elle était un de ces êtres d'élite qui savent faire de leur vie, privée et publique, une réussite vraie. En elle, nous avons perdu une femme admirable, une amie précieuse. Nous en sommes profondément tristes.

GENÈVE

Tilka Prince à la présidence du Consistoire

Au mois de juin, nous avions brièvement signalé l'élection à la présidence du Consistoire de l'Eglise Nationale Protestante de Genève de Mlle Tilka Prince, professeur de mathématiques dans l'enseignement secondaire. Il est temps aujourd'hui de donner à nos lectrices quelques informations supplémentaires, d'autant plus que la nouvelle présidente a maintenant assumé ses fonctions depuis plusieurs mois, et a bien voulu nous confier ses impressions ; mieux : partager avec nous ses préoccupations.

Peut-être n'est-il pas superflu de rappeler qu'à Genève on nomme Consistoire l'autorité supérieure de l'Eglise Nationale Protestante (partie intégrante de l'Eglise universelle, réformée par le Conseil Général de Genève en 1536, séparée de l'Etat depuis 1909) ; il faut savoir aussi, pour être à même de situer les problèmes qui se posent au « gouvernement » d'une telle Eglise, que celle-ci se veut multilatérale ; en d'autres termes, en sont membres tous les protestants du canton qui se considèrent comme tels.

Quant à Mlle Prince, c'est comme un service qu'elle conçoit sa charge de présidente, mais attention, précisez-le en souriant, non pas le service de l'Eglise (qui n'a pas à « être servie ») mais le service de Dieu en la personne du prochain, avec les autres membres de l'Eglise ; et voilà pour l'« honneur », puisque d'aucuns se sont plu à employer ce terme pour la première présidente féminine du Consistoire ; là encore, Mlle Prince saisit d'emblée l'aspect comique de cette emphase : « Et pourquoi pas une femme ? » Intelligente, rapide, cette femme l'est, mais toute jeune elle a appris de qui elle tenait ses dons, les mettre au service des autres lui paraît naturel.

Déjà comme étudiante elle avait pris des responsabilités au sein de l'Association chrétienne d'Etudiants. Plus tard, elle devint membre du Consistoire, et après une interruption de deux ans qui lui donna l'occasion d'enseigner dans un collège secondaire au Cameroun, elle reprit bientôt place parmi les autorités de l'Eglise. Cette activité, elle l'assume en même temps que ses fonctions dans l'enseignement secondaire, bien entendu : « Mon travail dans l'Eglise, ce sont mes loisirs ! » ; il faut préciser en effet qu'aucun membre du Consistoire n'occupe un « poste », chacun donne son temps gratuitement en dehors de ses obligations professionnelles.

C'est là le chemin qui a conduit Tilka Prince à la tête du Consistoire (80 membres, 18 pasteurs et 62 laïques, dont 15 femmes). Et maintenant, laissons-la répondre à quelques questions que nous lui avons posées pour « Femmes suisses ».

Femmes suisses. — Présider, c'est difficile !

Tilka Prince. — Si j'étais, si je me sentais seule, oui, ce serait difficile, peut-être fatigant surtout (environ quatre heures consécutives, ce qui représente une grosse tension pour la personne qui préside). Mais d'emblée je me suis sentie acceptée vraiment par les membres du Consistoire, même par ceux qui auraient préféré une présidence masculine ; on me fait confiance, et c'est ensemble que nous travaillons. Et puis, une séance, ça se prépare ; je consacre chaque fois plusieurs heures à cette préparation : ordre du jour, courrier, interventions prévues (et même imprévues !), oui, tout cela se prépare, j'essaie d'aller à une séance avec des dossiers prêts.

F. S. — Comment prenez-vous vos décisions ?

T. P. — Jamais seule non plus ; d'ailleurs je suggère bien plus que je ne « commande » et c'est une véritable équipe de travail que nous formons, tant au bureau du Consistoire qu'au Conseil exécutif, aux séances duquel j'assiste avec les secrétaires généraux et le Modérateur de la Compagnie des pasteurs.

F. S. — Et en dehors des séances ?

T. P. — Je serais bien en peine de compter le temps que je consacre aux problèmes de l'Eglise ; il y a la correspondance, les télé-

phones, tous les contacts... il y a surtout une préoccupation constante, une orientation de la personne entière ; cela, on ne peut le mettre en comptabilité, mais je ne conçois pas ce service autrement.

F. S. — Pour nos lectrices, pouvez-vous indiquer quelques-unes des préoccupations actuelles des autorités de l'Eglise ?

T. P. — Oui, et je trouve intéressant qu'au dehors l'on sache ce que nous faisons ! Excepté les huis clos, les séances sont d'ailleurs publiques, on ne le sait pas assez. Comme exemple de recherche actuelle, je peux citer l'étude d'un rapport pastoral sur la catéchèse de l'enfance et de l'adolescence (qui provoque l'élaboration d'un programme nouveau et moderne, déjà à l'essai dans bien des secteurs), l'étude du ministère pastoral qui doit trouver ses formes, paroissiales et non paroissiales ; voilà deux exemples importants parmi des dizaines, car c'est toute la question de la présence de l'Eglise au monde qui est en cause. A part cela, il y a les affaires courantes, la repoussure d'un poste, une question de budget à voter, etc., etc.

Par devers elle-même, la représentante de « Femmes suisses » se dit que des loisirs comme ça, on n'en voit pas beaucoup décrits dans le roman contemporain. Qui peint le loisir comme tellement ennuyeux.

Tilka Prince ne s'ennuie pas, elle n'est pas ennuyeuse, elle va tout droit, avec joie et vigueur, avec foi.

CENTRE DE LIAISON

Réunion des présidentes le lundi 4 novembre à l'Union des Femmes

Cette rencontre, présidée par Mlle Weibel, et attendue chaque année avec intérêt et sympathie, a réuni une trentaine de participantes, qui eurent tout d'abord l'occasion d'entendre quelques informations, notamment sur la réunion des Frauenzentrale du début d'octobre à Ouchy, et sur l'opportunité pour la Suisse de ratifier la Convention des Droits de l'homme.

Après un savoureux repas, préparé par Mme Corday, la soirée fut consacrée à un exposé fait par Mme Lise Girardin, maire de Genève, qui analysa pour nous le sujet suivant : « Force et faiblesse des femmes en 1968 ». Si la conférencière put regretter que les femmes soient encore timides et réticentes à se lancer dans la politique et dans les partis, elle nous a montré qu'il existe des possibilités d'une meilleure coordination entre les femmes qui sont aux responsabilités et celles de nos associations, afin que le travail soit plus efficace, et partant plus utile, dans l'intérêt de tous. C'est là un sujet de réflexion pour chacune de nous !

Autre sujet de réflexion : la signature, ou plutôt la ratification, par la Suisse de la Convention européenne de la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans une séance d'information organisée le 25 novembre par le Centre, et qui réunissait quelque 80 personnes, trois orateurs : Mme Darbie, Me Kamnacher et Me Winteler ont exposé les raisons d'ordre moral pour lesquelles la Suisse ne devrait pas signer cette Convention avec les réserves importantes qu'elle serait obligée de faire, entre autres l'absence du suffrage féminin qui prive la moitié du peuple suisse du droit de vote. Jusqu'à présent, la Suisse a refusé de signer des conventions internationales quand les conditions existant en

Suisse ne le permettaient pas. Il serait très regrettable de signer la Convention des Droits de l'homme avec des réserves, comme cela est possible, car il est à craindre qu'alors la solution des problèmes liés à ces restrictions soit retardée.

« Faisons d'abord de l'ordre dans notre maison » : c'est l'avis autorisé d'hommes aussi éminents et avisés que M. Wahlen, ancien conseiller fédéral, et du professeur Werner Kägi. Et cet avis, nous le faisons nôtre avec conviction !

Club Soroptimiste

A notre réunion de novembre, nous avons eu un compte rendu de l'inauguration du Club du Léman (Annemasse-Thonon-Evian) par Mme L. Christinger et Mlle A. Torcappe, un rapport de Mme Renée Chavanne sur sa participation aux séances de l'E.C.O.S.O.C. à l'ONU et Mme E. Berger nous fit part de ses contacts avec des clubs d'Amérique. Une visite commentée de l'exposition du musée Baur « Peinture à l'encre du Japon » a été organisée très aimablement par Mme M.-T. Coullery le vendredi 15.

L'assemblée des délégués à l'Union nationale a eu lieu les 16 et 17 novembre à Lucerne et devait élire un gouverneur pour la Suisse romande. Le choix s'est porté sur notre vice-présidente, Mme Franchina Ballmer-Riat, Dr en pharmacie à Genève. Notre club est particulièrement heureux de cette brillante élection.

Lors de la prochaine réunion, nous fêterons la Journée mondiale du Soroptimisme en même temps que nous commémorerons l'Escalade. Cette réunion se fera à l'Hôtel de la Résidence ; nous rappellerons aux membres de passage à Genève que nos séances mensuelles ont lieu le deuxième lundi du mois, à ce même hôtel, et qu'elles sont toujours les bienvenues parmi nous.

M. Md.

Suite de nos informations romandes en p. 4.

Pour le beau trousseau...
LA LINIÈRE
3 RUE DU RHONE-GENÈVE
...Pour le joli cadeau

Ecole pédagogique privée FLORIANA
Direction : E. PIOTET
LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27
● FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées
● PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français
La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous